

PRÉSENTATION

Cette publication est le produit des travaux du second séminaire de formation doctoral organisé, dans le cadre de l'Ecole doctorale de Sciences humaines et sociales de l'Université de Picardie Jules Verne, par le « Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie » — avec le concours du « Centre de relations internationales et de sciences politiques d'Amiens », pour les séances sur l'identité locale et sur l'identité européenne.

Les trois objectifs visés en octobre 1991, au moment du lancement de ce séminaire, étaient de favoriser les confrontations au sein de l'équipe, de rompre l'isolement des doctorants et de consolider les circuits d'échange avec l'extérieur ; ils ont été pleinement atteints : au fil des années, le séminaire est devenu, non seulement un des lieux majeurs de production intellectuelle de l'équipe, mais aussi un des dispositifs privilégiés de communication avec la communauté scientifique, grâce notamment à la participation des nombreux intervenants qui ont accepté de répondre à notre appel. Après avoir traité en 1991-1992 de la nouvelle configuration des rapports entre Droit et politique qui se dessine dans les sociétés contemporaines, l'ambition était d'analyser les diverses mutations qui affectent la production des identités collectives. Ce projet a été mené à bien au cours de huit séances successives, qui constituent l'armature de cet ouvrage.

I / Parler de l'identité politique constituait à première vue une gageure, compte tenu de la remarquable polysémie du terme et de l'extrême diversité des approches possibles : avant d'évoquer les remaniements identitaires en cours, il était donc indispensable d'opérer un travail préalable de clarification, visant à dénouer l'écheveau complexe de significations afférentes au problème de l'identité, en utilisant les acquis des différentes sciences sociales.

Ce travail a été sous-tendu par deux idées-force. D'une part, celle de la liaison indissoluble en la matière de l'individuel et du collectif : la construction de l'identité individuelle passe par un processus d'identifications successives, par lequel les valeurs, normes, conduites des groupes d'appartenance

son progressivement intériorisées ; et, à l'inverse, l'identité d'un groupe est construite au fil des interactions qui se nouent entre les membres. D'autre part, celle de la nature intrinsèquement politique des phénomènes identitaires : ce qui se joue dans l'identité, c'est en effet la construction du lien social, les processus d'intégration sociale, les rapports de domination et de pouvoir ; dès lors, non seulement il est vain de chercher à isoler dans l'identité ce qui relève spécifiquement du politique, mais encore la question de l'identité doit être considérée comme politique par essence (E. Dupoirier, H.D. Schajer).

A) *La construction sociale des identités passe par un double processus* : l'assignation à chacun d'une identité singulière qui lui est propre et qui lui permet d'être socialement reconnu ; la production d'un ensemble de référents identitaires que les individus sont appelés à intérioriser. Comme le souligne R. Sainsaulieu, une société ne peut survivre si les individus ne trouvent le moyen de s'y repérer les uns par rapport aux autres et les individus ne peuvent se définir comme sujet de leur action que s'ils retirent de leurs expériences les supports de cohésion suffisants.

L'ordre social suppose que les différents éléments constitutifs de la société puissent être repérés, classés, identifiés ; et cette « identification » passe par le canal du droit. L'intervention du droit en ce domaine est relativement récente : si l'identification des personnes est bien une nécessité sociale, elle a longtemps reposé, à Rome comme au Moyen-Age, sur de simples usages sociaux (J.L. Thireau) ; une grande souplesse existait, notamment en ce qui concernait le nom. Il a fallu la montée en puissance de l'Etat pour que des règles de droit de plus en plus contraignantes apparaissent à partir du XVI^e siècle, au nom de préoccupations de police : aux usages qui régissaient jusqu'alors la matière viennent dès lors se superposer des règles juridiques dont la précision et la rigueur se renforceront sans cesse tout au long du XIX^e siècle. Ces dispositifs juridiques relatifs à l'identité contribueront en même temps à la « constitution du sujet en individu » (A. Bernard), par le biais de la catégorie des « personnes », dotées d'attributs spécifiques. Le droit fournit un « noyau identitaire minimum », à travers un ensemble de procédés « objectifs » d'identification (nom, domicile, état civil) et de mécanismes simples de classification (distinction des personnes et des choses) : il ne s'intéresse pas à « l'homme en soi » ; in-déterminée par le droit, l'identité individuelle se construit au fil des identifications réalisées dans des groupes sociaux d'appartenance.

Dès l'instant en effet où un groupe se forme, où une entité collective est organisée, il y a production de signes distinctifs, qui vont conduire les membres à se reconnaître à la fois comme différents de ceux qui sont en dehors du groupe et comme semblables à ceux qui sont dans le groupe : l'identité collective se caractérise ainsi par un double aspect, négatif de différenciation vis-à-vis de l'extérieur, et positif de partage d'un certain nombre de traits communs. Or, dans les sociétés contemporaines, la complexification de l'organisation sociale a entraîné la diversification croissante des référents identitaires : les individus sont confrontés à des principes d'identification multiples, entre lesquels ils oscillent. La Nation n'est pas le seul lieu d'identification : n'excluant pas l'existence d'identités plus larges qui la dépassent et d'identités

plus étroites liées à l'occupation d'un même espace géographique, elle subit encore la concurrence des identités professionnelles, construites dans la relation au travail et qui sont elles-mêmes plurielles, et des identités militantes, partisans ou associatives.

Cette diversité pose au moins deux types de problèmes. Celui d'abord de la relation entre ces identités multiples. Le point de vue culturaliste apporte à cet égard une réponse simple, en posant le principe de la compatibilité nécessaire entre les divers principes d'identification existant à l'intérieur d'une même société : les organisations sociales ne feraient que reproduire, en les spécifiant, des valeurs sociales plus générales et l'identité globale serait d'autant plus forte qu'elle trouverait le relais et l'appui d'identités partielles. Néanmoins, la multiplication des identités partielles est aussi source de tension : l'individu, relevant d'organisations variées, va se trouver déchiré entre plusieurs principes d'identification possibles. Celui ensuite de la transposition possible des schèmes d'analyse des formes identitaires d'un champ social à l'autre. L'application au parti communiste d'un modèle construit pour rendre compte des identités professionnelles (C. Dubar) montre l'existence d'analogies : comme dans l'entreprise, il y aurait conjonction en l'espèce d'un espace unique d'investissement (le parti) et d'une temporalité fondée sur l'évolution de la relation à l'institution ; on pourrait ainsi passer d'une identité à l'autre, par voie de transitivité. Cette homologie trouve cependant des limites dans la spécificité des enjeux inhérents au découpage entre différents champs sociaux. Par ailleurs, l'identité d'un groupe peut être conçue de manière plus ou moins fermée et plus ou moins rigide. Certains groupes sont soudés autour de valeurs souples, tolérantes, adaptables et n'exigent pas de leurs membres une forte allégeance : l'identité européenne, caractérisée par « le sens de l'universel et le goût de la différence » (A. Fenet) serait ainsi synonyme de diversité (R.M. Palacios), d'ouverture (J.F. Akandji-Kombé) et ne se concevrait pas comme exclusive (B. Lapointe). D'autres groupes au contraire, marqués par une identité fortement affirmée, exigent une allégeance beaucoup plus poussée de la part de leurs membres : ces « identités totales », qu'on trouve dans les institutions fermées étudiées par Goffman, se rencontrent aussi dans des institutions ouvertes, comme le Parti communiste ou le Front national ; elles font peser alors sur les membres un véritable carcan, qui ne laisse pas place aux jeux identitaires. Pour le Parti communiste, cette identité totale, forgée à partir de la sélection précoce de ceux qui ont le profil sociologique requis, se traduirait par le fait que le Parti tend à devenir l'unique espace de référence et d'investissement (C. Dubar) ; pour le Front national, forgée à partir d'une opposition violente à des boucs-émissaires et de la forte identification à un chef, elle serait fondée sur des degrés variables de complicité dans le sous-entendu et la consommation entre soi d'une vérité encore inaudible par d'autres (B. Pudal).

B) Dans tous les cas, l'identité ne saurait être définie en termes « essentialistes » (Y. Deloye) : loin d'être une donnée immuable, reposant sur un ensemble d'éléments « objectifs » et s'imposant aux individus, l'identité a tous les aspects d'une construction sociale : enjeu de lutte entre les différents acteurs sociaux, qui s'affrontent pour sa définition, elle apparaît comme le

produit contingent et évolutif de leur confrontation.

Cette dimension ressort avec une particulière netteté des débats concernant l'identité nationale. Les tentatives à la fin du siècle dernier d'historiens (G. Noiriel) ou de psychologues, comme Taine (C. Haroche) ou Fouillée (E.M. Lipiansky), pour donner à l'identité nationale un fondement et une caution scientifiques, en la fondant sur une « constitution ethnique » ou un « caractère national », tendaient à occulter la dynamique historique dont la France est, comme Michelet l'avait bien montré, le produit. L'identité nationale n'est pas un donné, un acquis, un patrimoine qu'il faudrait faire fructifier : c'est un construit, résultant d'un processus historique dans lequel l'Etat a joué un rôle essentiel ; c'est la force assimilatrice et intégratrice de l'Etat qui a contribué de manière déterminante à la formation d'un « habitus national » (G. Noiriel). L'identité nationale a donc été engendrée dans la tension, la lutte, le conflit ; et son contenu a toujours été problématique. Les manuels scolaires de la fin du XIXe siècle révèlent déjà une claire opposition entre deux grandes représentations de l'identité nationale : l'une « artificialiste et inclusive », d'inspiration républicaine ; l'autre « naturaliste et exclusive », marquée par l'influence de l'Eglise (Y. Déloye). Et ce clivage a ressurgi à l'occasion de la campagne pour la ratification du traité de Maastricht. Les débats relatifs à l'identité européenne témoignent parfaitement de ce caractère ouvert et indécis de la construction des identités : les éléments objectifs pouvant servir de point d'appui à l'idée d'unité européenne sont à eux seuls insuffisants pour fonder l'identité européenne ; et les différentes approches de celle-ci ne font que traduire l'existence de conceptions opposées de la construction européenne.

Au-delà des luttes de définition dont elle est l'objet, l'identité se présente comme une ressource que les acteurs politiques et sociaux vont s'efforcer de mobiliser dans le cadre d'une stratégie de pouvoir. La consolidation de l'identité d'un groupe constitue en effet un atout de première importance pour ses dirigeants : facteur de cohésion du groupe, elle assure la conformité des pratiques ; mais elle permet aussi d'améliorer la position du groupe par rapport à son environnement. Le développement d'actions visant à renforcer l'identification au groupe est la traduction de cette double exigence. C'est ainsi que les efforts déployés par les responsables régionaux pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à la région s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie volontariste cherchant à améliorer la position des régions dans le système politico-administratif. De même, l'accent mis sur la « culture d'entreprise » vise très explicitement à renforcer l'identification des travailleurs à leur entreprise (J. Chevallier), en renforçant par là la productivité du travail.

Plus généralement encore, le thème de l'identité se présente comme une ressource idéologique, dont les discours politiques feront largement usage : l'invocation d'une identité érigée en valeur suprême joue comme argument d'autorité, qui permet de couper court à toute objection et de parer le discours d'un bien-fondé vraisemblable. La résurgence de la thématique de l'idéologie nationale en France dans les années quatre-vingt a été ainsi directement liée aux polémiques sur la place des immigrés dans la société française (D. Lochak) : la défense d'une identité nationale prétendument menacée contribue alors à légitimer le discours dénonçant le nombre excessif d'étran-

gers et le trop grand laxisme du droit de la nationalité ; et cette argumentation pèsera sur les travaux de la commission de la nationalité elle-même. L'identité nationale a servi ainsi d'alibi et de caution à une réforme sous-tendue par d'autres enjeux. L'identité constitue un puissant vecteur de légitimation que les différents acteurs cherchent à utiliser : c'est ainsi que dans la concurrence qui les oppose, les organisations européennes s'efforcent de mobiliser le mythe de l'« identité européenne » pour appuyer leurs initiatives, par exemple en matière de défense et de sécurité, où elle joue comme simple label (M. Enguéléguélé). Ce thème de la défense identitaire est un moyen efficace de mobilisation sociale et politique : si à l'Ouest, les mouvements identitaires s'efforcent avant tout d'obtenir une protection minimale (F. Thuillier), dans les sociétés en transition de l'Est, ils contribuent à ébranler le cadre institutionnel (A. Gazier), les équilibres politiques (K. Wodz), voire les découpages territoriaux (J. Wodz) ; l'identité devient alors un instrument de lutte et un moyen d'affirmation politique.

C) Cette même dynamique se retrouve au niveau de la construction des identités individuelles : celle-ci ne se présente pas en effet comme un processus mécanique de reproduction, par lequel les individus seraient amenés à endosser un « prêt-à-porter » identitaire ; non seulement les conditions dans lesquelles les référents identitaires sont intériorisés et « appropriés » par chacun (C. Wagnon) varient, mais encore l'identité est en permanence redéfinie, au fil des confrontations successives avec divers groupes d'appartenance. Tout individu est inséré en effet dans une multitude de groupes, à travers lesquels il constitue son identité psycho-sociale selon un processus dialectique permanent où sont en jeu des mécanismes de conformité et de différenciation (L. Bagnet).

Ces caractéristiques ressortent déjà nettement de l'analyse des conditions de formation du socle identitaire. La jeunesse est en effet une période-clé dans la formation de l'identité politique. Age crucial de la vie, où s'opère le double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la formation d'une nouvelle unité familiale, elle se caractérise par un état provisoire d'a-pesanteur, d'in-détermination sociale, d'incohérence statutaire (G. Mauger), qui se traduit par un « flottement identitaire » (J.M. Séca) : au cours de cette période que l'on peut considérer comme un « moratoire politique » (A. Muxel), l'identité reste floue, indécise ; les modèles de référence fortement prégnants hérités de la socialisation familiale seront confrontés aux expériences concrètes du sujet, entraînant des réajustements progressifs. L'identité individuelle se construit au fil de ces confrontations et en fonction des « classements », professionnels et familiaux, opérés. Dans tous les cas cependant, le processus de construction de l'identité reste largement ouvert : l'influence des identifications parentales peut être contrebalancée par des éléments de rupture ; le choix d'identité fait intervenir des facteurs multiples, excluant toute idée de pré-détermination.

Mais cette identité une fois construite n'est elle-même pas intangible : on assiste à des remaniements identitaires incessants au gré de l'insertion dans de nouveaux groupes d'appartenance. Ces remaniements ont parfois un effet de consolidation ou de renforcement de l'identité préexistante ; ils peuvent

aussi contribuer à l'infléchir. Les rapports de travail exercent notamment une influence essentielle sur la configuration identitaire. R. Sainsaulieu a montré que la confrontation avec le processus productif entraînait la formation de véritables « identités au travail », traduites par des groupes d'attitudes relativement différenciées : ces identités dépendent, non seulement de la position au sein de l'entreprise, mais aussi des apprentissages précédents ; l'entreprise interviendrait comme « milieu relationnel », permettant à chacun d'actualiser, par le biais de l'expérimentation quotidienne des rapports de travail, les images et expériences héritées du passé. Dans le même sens, C. Dubar a dégagé, à partir des attitudes des salariés devant la formation, quatre logiques d'action, analysées en termes de « formes identitaires ». Le passage par des structures partisans exerce une influence comparable, d'autant plus forte que l'identité est conçue comme une « identité totale » ; celle-ci sera d'autant mieux intériorisée qu'elle entre en résonance avec certaines caractéristiques psycho-sociologiques précédemment acquises. L'identité individuelle évolue ainsi au gré des relations nouées avec les divers groupes d'appartenance, mais aussi des transactions effectuées par les individus entre leur biographie passée et leur expérience présente ; et si les identités collectives s'appuient sur les dispositions précédemment intériorisées par les individus exposés à leur influence, elles subissent l'influence en retour des nouvelles dispositions acquises ; d'où l'obsolescence du modèle stalinien sur lequel le Parti communiste avait pendant longtemps fondé son identité (C. Dubar).

Parce que l'identité est un processus sans cesse remis en chantier de construction et de restructuration permanentes, où s'entremêlent les fils de l'individuel et du collectif, elle est vouée à être instable, « labile » (L. Baugnet). L'évolution du contexte socio-politique peut cependant entraîner des bouleversements plus profonds, en modifiant le système de significations sur lequel reposent les identités sociales et les principes qui commandent leur agencement. Tout se passe comme si les sociétés contemporaines étaient désormais confrontées à de tels bouleversements.

II / Le concept de crise doit être utilisé avec une particulière prudence quand on traite de la question de l'identité. L'identité, on l'a vu, se construit en effet dans la tension, le conflit, tant au niveau des trajectoires individuelles que des dispositifs collectifs. L'identité individuelle est forgée dans l'opposition (L. Baugnet), la rupture, le désenchantement (G. Mauger) imposé par le compromis nécessaire avec le réel : la « génération 68 » a ainsi construit son identité en étant confrontée à une situation de « déclassement », résultant du décalage entre les dispositions intériorisées et les positions accessibles ; et c'est la gestion de ce déclassement qui allait la conduire à déployer plusieurs stratégies successives, assorties des représentations de monde correspondantes (gauchisme, contre-culture, néo-libéralisme). Quant aux remaniements identitaires qui se produisent tout au long de l'existence, ils sont souvent source de traumatisme. De même, les identités collectives qui se projettent dans la durée sont sans cesse confrontées au défi de la dynamique sociale. Néanmoins, il semble qu'un mouvement de fond tende à modifier dans les sociétés contemporaines les modes traditionnels de construction identitaire.

A) *Les référents identitaires, qui assuraient la société en son être en lui donnant les éléments de certitude indispensables, ne semblent plus fonctionner avec la même efficacité qu'autrefois ; ils sont désormais relayés, voire supplantés, par de nouveaux référents, dont l'articulation est aléatoire. Ce bouleversement des repères identitaires ne peut manquer d'avoir des incidences sur la consistance du lien social.*

L'ébranlement des certitudes identitaires se produit en premier lieu au niveau de la personne. Le droit construisait l'identité de la personne à partir d'un ensemble d'éléments biologiques qui semblaient relever de l'ordre de l'évidence. Or, ces critères biologiques sont devenus incertains, compte tenu de l'existence d'anomalies génétiques et surtout du développement de l'ingénierie génétique (J.C. Galloux) : le transsexualisme notamment a posé au droit un redoutable défi — le changement juridique de sexe n'ayant été admis qu'avec beaucoup de difficultés par les juridictions françaises, sous la pression de la Cour européenne, et sans que le critère génétique ait été au demeurant réellement abandonné (G. Fauré). Le droit se trouve ainsi désormais confronté au problème de la définition de l'identité humaine, dont il avait cru pouvoir faire l'économie par le recours à des « identifiants » objectifs (J.C. Galloux).

Parallèlement, les identités qui constituaient l'armature de la vie collective tendent à s'effriter. Si la rhétorique du déclin de l'identité nationale est peu crédible dans la mesure où elle a servi d'instrument de légitimation d'une politique restrictive en matière de nationalité (D. Lochak), elle recouvre cependant une interrogation de fond concernant la nature du lien national : prise en tenaille entre des identités locales qu'on croyait obsolètes et les nouveaux liens de solidarité qui se développent au niveau européen, l'identité nationale ne relève plus de l'évidence ; et les ressorts qui assuraient sa réactivation ne semblent plus fonctionner avec la même efficacité qu'autrefois. Il en va de même pour l'identité administrative : non seulement l'administration ne peut plus s'appuyer sur le cortège de valeurs, telles que l'intérêt général, qui fondaient sa spécificité institutionnelle (J. Chevallier), mais encore les identités partielles apparues au sein des ramifications organisationnelles très diversement articulées sur la société (C. Grémion) ont souffert de la disparition des partenaires traditionnels de l'administration, des remaniements institutionnels liés à la décentralisation et du nouveau partage des rôles entre public et privé. Les formes d'allégeance partisane les plus prégnantes, comme au Parti communiste, sont devenues caduques. Enfin, les identités professionnelles elles-mêmes sont entrées en crise : tandis que le chômage entraînait un « déficit de l'identité » (R. Sainsaulieu) liée au travail, les liens de solidarité construits dans le cadre des systèmes professionnels fermés de type corporatif, ont perdu de leur force, à partir du moment où un ensemble de mutations technologiques et économiques ont compromis la pertinence de ceux-ci (D. Segrestin). La fluidité des classements des jeunes sur le terrain des opinions politiques, la fréquence de micro-déplacements (A. Muxel) témoignent bien de ces phénomènes de brouillage identitaire.

Cet effacement des repères traditionnels est contrebalancé par la production de nouveaux référents identitaires. L'activation des identités locales apparaît comme un phénomène très général, valable aussi bien à l'Est qu'à

l'Ouest. L'identité locale est construite à partir d'un élément objectif : l'implantation sur un même espace géographique ; mais cet élément objectif n'a pas de signification en soi, sauf à en revenir à une conception naturaliste ou essentialiste de l'identité. L'espace géographique ne devient principe d'identification qu'à partir du moment où il est investi par ses habitants, qui se « l'approprient », en en faisant un élément constitutif de leur identité personnelle (C. Wagnon). La résurgence des identités locales n'a dès lors rien d'un phénomène naturel ou objectif, reposant sur l'existence d'une histoire ou de traditions (« modèle de réinvestissement généalogique ») ; elle résulte des stratégies volontaristes déployées par un ensemble d'acteurs locaux (« modèle de dynamique identitaire »), qui donnent des résultats tangibles, au-delà même du caractère artificiel des espaces en cause (E. Dupoirier, H.D. Schajer). La portée de cette activation est ambiguë : poussée à l'extrême, elle comporte le risque d'une « dérive identitaire » (F. Rangeon), qui devient la source de fortes tensions avec les non-autochtones (K. Wodz) et conduit à la remise en cause du cadre étatique (J. Wodz) ; mais les identités locales sont en réalité diverses et elles peuvent être aussi un facteur de consolidation du pouvoir étatique (A. Fenet). La construction d'une identité européenne est plus aléatoire, compte tenu de la fragilité du sentiment d'appartenance à l'Europe : même si l'Europe dispose d'une « identité de fait », du fait de sa seule existence géographique, cela ne saurait suffire à forger une « identité positive » (P. Rolland) ; néanmoins, si, en l'état, l'identité européenne présente surtout un « caractère déclaratoire et constitutif », (M.F. Christophe-Tchakaloff), le cheminement paraît irréversible. Quant à l'affaiblissement des identités professionnelles anciennes, il est contrebalancé par un recentrage sur la collectivité de travail : entreprises et administrations cherchent à remplacer les liens de solidarité et d'allégeance de type horizontal ou transversal par d'autres liens, en devenant les seuls lieux d'identification pour leurs membres ; l'entreprise constitue ainsi un « relais à la dynamique des professions » (D. Segrestin). Il reste que les pratiques de licenciements massifs font planer une lourde hypothèque sur la formation de ces identités d'entreprise. Toutes ces identités nouvelles forment une constellation complexe, dont les éléments s'ajustent plus ou moins bien, au risque de conflits identitaires.

B) Cet éclatement des référents identitaires est assorti d'une modification des processus destinés à les faire intérioriser par les membres. Cette intériorisation ne va plus en effet de soi : non seulement les modes traditionnels de transmission, notamment par la voie familiale, fonctionnent moins bien, mais encore la multiplication des référents identitaires est génératrice d'in-croyance et de dés-investissement ; les vertus du symbolique ne suffisent plus pour entraîner l'adhésion aux valeurs collectives et assurer la conformité des comportements. Aussi assiste-t-on au déploiement de politiques identitaires, visant de manière délibérée à activer les processus d'identification. Ces politiques sont notamment le fait des groupes dont l'identité est plus fragile ou reste encore à construire ; c'est ainsi que les régions se sont lancées dans des politiques de communication institutionnelles ambitieuses, qui ont porté leurs fruits, comme en témoigne le « frémissement identitaire » dont font état les sondages (E. Dupoirier, H.D. Schajer) ; et les autres collectivités locales ont

été dès lors condamnées à leur emboîter le pas (CURAPP, La communication politique, P.U.F 1991), au risque de brouiller le jeu d'identifications locales. De même, les actions se multiplient au niveau européen pour forger une identité encore incertaine.

C'est cependant dans le cadre des organisations que le nouveau travail de façonnage des identités apparaît le plus clairement : l'emprise exercée sur les membres peut y être en effet plus forte, voire exclusive comme dans le cas des institutions « totales ». La production de l'identité d'entreprise passe par un apprentissage culturel, qui amènera progressivement les salariés à se pénétrer des traditions, à acquérir le langage, à maîtriser les rituels, à se plier aux règles explicites ou tacites qui régissent les comportements. Elle suppose aussi de plus en plus le recours aux méthodes du management participatif, qui vise à mobiliser le personnel en renforçant son implication dans l'entreprise (J. Chevallier) : la discussion autour d'un projet d'entreprise sera notamment le moyen de « refonder » l'entreprise, en rendant tangibles les valeurs sur lesquelles elle repose et en réactivant les liens qui unissent les membres. Le développement de la démarche marketing et de la « gestion des ressources humaines » dans l'administration poursuit les mêmes objectifs. C'est donc à travers un leadership démocratique et participatif (E. Enriquez), misant sur l'implication des membres, qu'on cherchera de plus en plus à provoquer l'identification par laquelle l'organisation pénètre au coeur de la subjectivité individuelle.

C) Au-delà de ces changements dans les dispositifs et vecteurs d'identification, se profile une interrogation plus fondamentale sur la nature de l'identité collective dans les sociétés contemporaines ; il semble en effet qu'un ensemble de transformations soient en cours, qui touchent à la consistance même de cette identité.

Ces inflexions concernent d'abord l'articulation des dispositifs identitaires. Un mouvement très général semble pousser l'individu à privilégier les groupes d'appartenance les plus proches, au détriment de solidarités plus lointaines et plus diffuses ; tandis que l'identité nationale paraît de plus en plus difficile à cerner et que l'identité européenne a du mal à s'implanter, les identités locales connaissent au contraire une spectaculaire renaissance (F. Rangeon) ; l'affaiblissement des solidarités de classe ou professionnelles est assorti d'un repli identitaire sur les lieux de production (D. Segrestin) ; et dans l'administration elle-même, la perte de substance du statut de fonctionnaire est compensée par l'affermissement des identités liées aux corps et aux services. La crise du syndicalisme et le développement des coordinations (P. Hassenteufel) traduisent un même mouvement de repli identitaire, qui révèle le déclin des solidarités construites sur une base interprofessionnelle. Ce phénomène de balkanisation identitaire comporte évidemment des dangers pour la cohésion sociale : l'accent mis sur la collectivité immédiate d'appartenance plutôt que sur des solidarités plus larges risque d'être un facteur de cloisonnement social et de remise en cause du « lien civique » (F. Rangeon). La construction d'identités au sein de groupes informels est une autre manifestation de cette recherche de proximité : derrière le rock ou le rap, il y a bien une volonté exacerbée de reconnaissance identitaire, qui passe par une rupture

radicale avec les valeurs et représentations dominantes (J.M. Séca) ; cette affirmation identitaire se retrouve plus encore dans le mouvement skinhead, dominé par la hantise de la perte d'identité et qui entend la défendre, par la violence, contre tout ce qui risque, à ses yeux, de la mettre en péril (A. Péralva).

Cette balkanisation identitaire, qui conduit à privilégier la collectivité immédiate d'appartenance, se double de modifications substantielles dans la contenu des identités collectives. La construction des identités tend à se cristalliser autour de deux pôles contrastés. Un premier pôle, où l'identité est conçue de manière négative, par opposition vis-à-vis de tout ce qui n'est pas le groupe d'appartenance, et rigide, par refus de tout flottement identitaire, rejet de tout élément de différenciation : ce mode de construction caractérise bon nombre d'identités locales, notamment à l'Est (K. Wodz, J. Wodz), certaines identités partisans, qui se présentent comme des « identités totales » (B. Pudal) et aussi des identités plus informelles comme celle des skinheads, où la violence apparaît comme un élément constitutif, voire fondateur, de l'identité (A. Péralva). Un second pôle, où l'identité est conçue de manière positive, par référence à certaines valeurs communes, et ouverte, avec acceptation de la diversité : c'est ainsi que l'Europe ne pourrait construire sa propre identité que dans la relation à l'autre et par une ouverture vers l'extérieur (J.F. Akandji-Kombé), la reconnaissance des spécificités existant en son sein (F. Thuillier), l'acceptation de la réalité plurielle qui la constitue (R.M. Palacios) et l'adhésion à des valeurs de tolérance (A. Fenet). Toute identité oscille en fait entre ces deux pôles : l'identité nationale par exemple a toujours été conçue, par les uns comme fermée, à travers une définition essentialiste, et par les autres comme ouverte, par un accent mis sur la dynamique de l'intégration (Y. Déloye) ; et, de même, l'identité d'entreprise peut être conçue, soit comme un ensemble de valeurs et de traditions, une « culture organisationnelle », qui doit être inculquée aux salariés, soit comme un « projet collectif », bâti au terme d'un processus de négociations entre les intéressés (R. Sainsaulieu). On sent bien dès lors que la nature de l'identité est indissociable des formes de domination (E. Enriquez) ; dans cette perspective, les remaniements en cours révéleraient une oscillation entre plusieurs conceptions possibles du pouvoir (charismatique, bureaucratique, technocratique, stratégique, démocratique), qui coexistent dans une configuration instable et évolutive.

L'évolution en cours laisse donc largement ouvert le champ des interprétations : la diversification croissante des référents identitaires est-elle un facteur d'émancipation ou un facteur de déchirement, d'écartèlement, voire de névrose (Freud) d'individus confrontés à plusieurs « idéaux du moi » ? Va-t-on vers un usage pragmatique et instrumental d'identités « à la carte », endossées par chacun pour les besoins de l'action sociale et laissant libre le « choix d'identité », ou tend-on à un quadrillage plus systématique de l'économie psychique (C. Haroche) ? Les quelques éléments de réponse qu'on trouvera dans cet ouvrage ne sauraient prétendre épuiser la richesse d'un thème qui est au principe même du lien social.

Jacques CHEVALLIER